

La Minerve



## AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-740 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025, le règlement numéro 2024-740 portant sur la gestion contractuelle.

Le but de ce règlement est de se conformer aux dispositions du *Code municipal du Québec* afin de répondre aux exigences gouvernementales.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 14 janvier 2025.

  
\_\_\_\_\_

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **Certificat de publication**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 14 janvier 2025, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14 janvier 2025.

  
\_\_\_\_\_

Suzanne Sauriol,  
Directrice générale et greffière-trésorière